

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20221208-2022-83-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 16/12/2022

OBJET :
**Zones d'expansion des
crues (ZEC) – Appel à
projets 2022 -
Participation financière
de Seine Grands Lacs aux
travaux de restauration
d'une ZEC par la
renaturation de la
pisciculture du
Mérévillois portés par le
SIARJA**

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le premier décembre, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Sylvain BERRIOS,

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Dan LERT,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres
composant le
Comité syndical31

En exercice.....31

Présents à la
Séance 14

Représentés
par mandat8

Absents8

Étaient absents excusés :

*Sylvain RAIFAUD,
François VAUGLIN,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Bélaïde BEDREDDINE,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Dan LERT
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Sylvain BERRIOS*

La majorité des membres étant présente,

Madame DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2018, dans le cadre du contrat de partenariat pour l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine, signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes, Seine Grands Lacs s'est engagé à valoriser, préserver, restaurer et aménager des zones d'expansion de crues pour une gestion globale du risque inondation sur son périmètre de compétence (44 000 km²).

Seine Grands Lacs souhaite agir efficacement pour préserver les enjeux locaux et améliorer la gestion des inondations à l'échelle plus globale du bassin de la Seine. En renforçant l'expression des solidarités amont-aval et urbain-rural dans une démarche partenariale, l'objectif de Seine Grands Lacs est d'accélérer fortement d'ici 2027 la mobilisation de capacité de stockage transitoire dans les zones d'expansion de crues.

Lors du Comité syndical du 8 juin 2022, Seine Grands Lacs a souhaité engager une **seconde édition de l'appel à projets ZEC avec une dotation de 1 million d'euros** destinée aux projets menés par les collectivités de l'ensemble du bassin amont de la Seine, **de nature expérimentale, de préservation, de renaturation et d'aménagement**.

Le Comité Syndical du 8 juin 2022 a également acté que la participation financière de Seine Grands Lacs s'inscrit dans le cadre de conventions de partenariat et de coopération définies par l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et l'article L 2511-6 du Code de la Commande publique.

86 projets ont été reçus. 32 ont été engagés jusqu'ici par décision du comité syndical, du bureau syndical ou du président, conduisant à quasiment saturer l'enveloppe de l'appel à projets (0,92 M€ d'engagements).

En comité syndical du 8 décembre, il est proposé de poursuivre cette politique d'accompagnement en définissant des conditions pérennes d'intervention.

4 nouveaux projets sont également proposés à la décision.

Ainsi, **une nouvelle convention est proposée à l'approbation du Comité Syndical** concernant le projet suivant dont la fiche est jointe en annexe :

- **Travaux de restauration d'une ZEC par la réactivation des zones humides du Mérévillois, portés par le SIARJA.**

Ce projet a été retenu car il s'agit d'une **opération prête à être engagée et qui :**

- présente un caractère expérimental, emblématique ou pédagogique,
- ne bénéficie pas par ailleurs de subventions ou concours financiers suffisants pour être engagé,
- présente un potentiel de développement de nouvelles opérations ultérieures,
- se situe dans un secteur prioritaire pour les zones d'expansion de crues ;
- présente un prix moyen du volume de stockage acceptable : ici 31 000 m³ pour un événement comme celui de juin 2016, soit un prix de 20,5 €/m³

Ainsi, la participation de Seine Grands Lacs pour cette opération est estimée à 60 000 € pour un montant global de projets de 638 489 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** la participation financière du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs d'un montant de **60 000 euros**, au projet de travaux de restauration d'une ZEC par la réactivation des zones humides du Mérévillois portés par le SIARJA.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président de Seine Grands Lacs ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce projet.

Article 3 : **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de Seine Grands Lacs.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr